

2024/30/05/11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud (arrivée à 21h04), JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PHILIPPE Jean-Luc.

Absent(s) non excusé(s) : LE GRAND Mickaël

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à TROALEN Anne.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/05/2024
Convocation affichée le : 24/05/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procuration (s) : 1

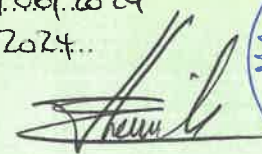
Reçu en Préfecture de VANNES le 10/06/2024

Publié ou notifié le 11/06/2024

Certifié exécutoire le 11/06/2024

A GOURIN, le 11/06/2024..

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



11- DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessous de la décision modificative n°1 établie par la commission des finances du 23 mai 2024 portant sur le budget service assainissement collectif :

SECTION INVESTISSEMENT

CHAP/ART-OPE-
FONCTION

LIBELLES

MONTANTS

DEPENSES

23	Immobilisations en cours	6 233,00 €
2315-14	Travaux Réhabilitation réseau ASST rue de la Libération & Goasven	6 233,00 €
		6 233,00 €

RECETTES

16	Emprunts et dettes assimilées	6 233,00 €
1641	Emprunt en euros	6 233,00 €
		6 233,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée avec 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

ADOpte la décision modificative N°1 portant sur le budget service assainissement collectif.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 30 mai 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.